

Direction des ressources humaines

Saint-Denis, le 25 novembre 2025

Affaire suivie par :

Nadia BOUDJEMA

Responsable adjointe du service des personnels
techniques et administratifs

nadia.boudjema@univ-paris8.fr – 7035

Note de service
à l'attention des directeurs, chefs de service,
responsables administratifs et financiers
et des agents relevant de la filière ingénieurs
et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF)

Objet : Campagne de promotion par voie de liste d'aptitude des personnels de la filière ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) au titre de la campagne 2026

Références : Note de service du 13 novembre 2025 relative au déroulement des opérations de recrutement, mobilité et carrière des personnels titulaires des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé (BIATPSS) du ministère de l'éducation nationale (MEN), ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative (MENJ) et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)

La présente note a pour objet de présenter les modalités d'organisation de la campagne de promotion par voie de liste d'aptitude de droit commun et de liste d'aptitude exceptionnelle (repymidage) pour les personnels de la filière ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) au titre de l'année 2026.

La promotion par voie de liste d'aptitude constitue une modalité particulière de recrutement dans un corps donné, au même titre que le recrutement par concours. Ce principe de recrutement repose non seulement sur l'appréciation des qualités professionnelles reconnues dans l'exercice des fonctions actuelles, mais également sur l'évaluation des capacités de l'agent à occuper des fonctions relevant d'un corps de catégorie supérieure.

La promotion par voie de liste d'aptitude exceptionnelle vise à permettre le repymidage des emplois de la filière ITRF. Elle permet de requalifier des emplois qui concourent au développement de la recherche et viennent en appui à l'enseignement, mais aussi de mettre en adéquation la reconnaissance des compétences des agents à une qualification appropriée des supports occupés. La promotion par voie de liste d'aptitude exceptionnelle concerne particulièrement les agents relevant des branches d'activité professionnelle (BAP) A, B, C, D, E et F. Une seconde note vous sera adressée pour préciser les modalités de la campagne 2026 de promotion par voie de liste d'aptitude exceptionnelle.

I- Déroulement de la campagne 2026

Cette campagne se déroule en deux phases distinctes :

Période	Promotions concernées
1^{ère} phase : du 02 décembre 2025 au 21 janvier 2026	<ul style="list-style-type: none"> • Listes d'aptitudes de droit commun (ingénieur de recherche (IGR), ingénieur d'études (IGE), assistant ingénieur (ASI), technicien de recherche et de formation (TECH)) • Liste d'aptitude exceptionnelle (repypyramide) pour l'accès au corps des TECH uniquement
2^{nde} phase : dates prévisionnelles : début avril 2026 inscriptions sur WEBITRF / date à confirmer par le ministère	<ul style="list-style-type: none"> • Listes d'aptitudes exceptionnelles (repypyramide) pour l'accès aux corps des IGE et des ASI

II- Constitution du dossier

Les dossiers des candidats à la promotion par voie de liste d'aptitude comprennent impérativement les pièces suivantes :

Promotions concernées	Annexes à fournir
<ul style="list-style-type: none"> • Liste d'aptitude de droit commun pour l'accès aux corps d'IGR, IGE, ASI, TECH • Liste d'aptitude exceptionnelle (repypyramide) pour l'accès au corps des TECH 	<ul style="list-style-type: none"> • L'annexe C2 (fiche individuelle de proposition) • L'annexe C3 (rapport d'aptitude professionnelle) • L'annexe C4 (rapport d'activité) • Curriculum Vitae (CV) • Un organigramme fonctionnel signé et tamponné par le responsable hiérarchique
<ul style="list-style-type: none"> • Liste d'aptitude exceptionnelle (repypyramide) pour l'accès aux corps des IGE et des ASI 	<ul style="list-style-type: none"> • Dossier à télécharger sur WebITRF (date prévisionnelle début avril 2026)

À noter concernant les annexes à fournir :

1) Les fiches individuelles de proposition (annexe C2)

Elles sont établies selon le modèle joint à la présente note. Les informations fournies sont dactylographiées, toutes les rubriques sont renseignées, et l'état des services, complété.

2) Le rapport d'aptitude professionnelle (annexe C3)

Elément déterminant du dossier de proposition, le rapport d'aptitude professionnelle est établi avec le plus grand soin par l'autorité hiérarchique. Il se décline en 5 items :

- Appréciation sur **le parcours professionnel** de l'agent ;
- Appréciation sur **les activités actuelles de l'agent et l'étendue de ses missions et de ses responsabilités** ;
- Appréciation de **la contribution de l'agent à l'activité dans le service** ;
- Appréciation sur **l'aptitude à s'adapter à son environnement, à l'écoute et au dialogue** ;

- **Appréciation générale.**

Le supérieur hiérarchique rédige ce rapport en tenant compte du rapport d'activité écrit par l'agent et indique un avis concernant la promotion de celui-ci dans la rubrique « appréciation générale ».

3) Le parcours professionnel et le rapport d'activité (annexe C4)

L'agent rédige lui-même son rapport d'activité en tenant compte de ses fonctions actuelles et de son activité passée dans le corps ou dans le grade. Il transmet le rapport d'activité dactylographié à son responsable hiérarchique.

Ce rapport est rédigé de manière complète, précise et concise (2 pages maximum). L'esprit de synthèse de l'agent doit être démontré à l'occasion de cet exercice de rédaction.

4) Un curriculum vitae (CV) qui détaille l'ensemble du parcours professionnel de l'agent

5) Un organigramme fonctionnel qui permet d'identifier clairement la place de l'agent dans le service ou la composante.

III- Calendrier et questions complémentaires

Les agents remplissant les conditions de promouvabilité pour la promotion par voie de liste d'aptitude de droit commun pour l'accès au corps des ASI, IGE, IGR et pour la promotion par voie de liste d'aptitude exceptionnelle pour l'accès au corps des TECH (uniquement) sont invités à transmettre leur dossier complet par mail en version PDF (1 dossier= 1 scan) à l'adresse suivante : promotions.spta@univ-paris8.fr avant le mercredi 21 janvier 2026, délai de rigueur.

Les agents sont invités à adresser toute question complémentaire à l'adresse promotions.spta@univ-paris8.fr.


UNIVERSITÉ PARIS 8
SERVICE DES PERSONNELS ET ATSS
Stéphane ONILLON
Responsable